

SOIRÉE LIBÉRALE DE RHUMATOLOGIE

MERCREDI 3 OCTOBRE 2018



SOMMAIRE

- **1. Etats des lieux et opportunités de s'installer maintenant en libéral**
- **2. Témoignages de rhumatologues installé(e)s**
- **3. Présentation des outils mis à votre disposition**
- **4. Discussions**

L'INSTALLATION EN LIBÉRAL EN ILE-DE-FRANCE



OPPORTUNITÉ DE S'INSTALLER MAINTENANT EN LIBÉRAL

ÉTAT DES LIEUX DES RHUMATOLOGUES LIBÉRAUX EN EXERCICE EN ILE-DE-FRANCE

	Nombre de rhumatologues	Age moyen	Part des 55 ans et +	Variation du nombre de professionnels entre 2009 et 2017
75	105	55 ans	61,9 %	- 19 %
77	23	59 ans	78,3 %	- 23 %
78	29	55 ans	58,6 %	- 42 %
91	23	56 ans	69,6 %	- 23 %
92	50	56 ans	66 %	- 15 %
93	22	57 ans	68,2 %	- 21 %
94	50	50 ans	56 %	0 %
95	16	56 ans	50 %	- 36 %
En IDF	318	56 ans	63,3 %	- 22 %

LA RHUMATOLOGIE EN LIBÉRAL, MULTIPLES POSSIBILITÉS D'EXERCICE

TÉMOIGNAGES DE RHUMATOLOGUES INSTALLÉ(E)S



DR ARIANE LEBOIME-GRIGAUT

Rhumatologue installée à Boulogne-Billancourt (92)



Parcours

- Etudes de médecine à Bichat, Paris VII.
- Internat en 2004
- Stages : Rhumatologie, Médecine interne, Radiologie, Dermatologie
- Master 2 (master européen de génétique)
- Remplacements débutés pendant le master et à la fin du clinicat

DR ARIANE LEBOIME-GRIGAUT

Rhumatologue installée à Boulogne-Billancourt (92)



Installation

■ Pourquoi cette décision ?

- Décision d'une activité à temps partiel (raison familiale)
- Remplacements chez deux confrères en fin de clinicat
- Après, contrat de collaboration pendant près de 2 ans
- Secteur 2
- Poursuite d'une activité hospitalière : 3 demi-journées (2 consultations, 1 recherche clinique)
- Accès au staff, hospitalisations...

DR ARIANE LEBOIME-GRIGAUT

Rhumatologue installée à Boulogne-Billancourt (92)



Activité

- Organisation du cabinet : 1 ORL, 2 rhumatologues. 1 secrétaire sur place + Doctolib.
- Horaires : 2 journées et demi / 1 patient toutes les 20 min avec plages d'urgence
- Tout type de patient : mécanique, inflammatoire, pathologie du sport
- Congés : 6 à 7 semaines

DR ARIANE LEBOIME-GRIGAUT

Rhumatologue installée à Boulogne-Billancourt (92)



Et si c'était à refaire

- **Avantages** : indépendance, maniabilité de l'agenda, relation privilégiée avec le patient, diagnostics
- **Inconvénients** : pas de travail en équipe, enseignement
- Formation continue++
- Garder du temps pour la comptabilité et « la paperasse »
- Plages d'urgence
- Horaires décalés certains jours

DR MATHILDE BENHAMOU

Rhumatologue installée à Versailles (78)



Parcours

■ Etudes Formation / Parcours hospitalier

- Externat et Internat de Rhumatologie à Paris + Master 2 Santé Publique
- DIU pendant l'internat : Rhumatismes inflammatoires / Echographie ostéo-articulaire / Rhumatologie Interventionnelle
- Premier clinicat à la Pitié Salpêtrière / deuxième clinicat à Cochin
- Praticien attaché à l'APHP depuis 2012

■ Expériences libérales

- Remplacements : pendant l'internat / après le clinicat
- Installation en 2012 en clinique chirurgicale
- Collaboration libérale 2012-2015

■ Autres

- Médecin en centre de santé 2015-2018
- Praticien attaché en clinique gériatrique 2018

DR MATHILDE BENHAMOU

Rhumatologue installée à Versailles (78)



Installation

- **Pourquoi ? besoin d'indépendance !**
 - Choix de vie d'abord avec des opportunités dans un lieu agréable et bon accueil des rhumatologues locaux
 - Intervalle entre la décision d'installation et l'installation : 4 mois
 - Local
 - Secteur II
 - Présentation aux confrères et courriers !

DR MATHILDE BENHAMOU

Rhumatologue installée à Versailles (78)



Activité

- Organisation du cabinet
- Cabinet regroupant 3 médecins = 3 colocataires !
- 3 ans plus tard
 - 3 jours au cabinet
 - 1/2 journée en clinique gériatrique
 - 1/2 journée à l'hôpital Cochin
- Horaires / congés
- Revenus... variables !

DR MATHILDE BENHAMOU

Rhumatologue installée à Versailles (78)



Et si c'était à refaire

■ Avantages

- Niveau de vie et qualité de vie personnelle et professionnelle

■ Inconvénients

- Gestion indispensable et intelligente

■ Conseils / erreurs à ne pas commettre

- Multiplier les remplacements avant de s'installer
- Organisation à tous les niveaux : prestataires, sécurité sociale, organismes fiscal, sociaux
- Comptable / UFML, mais sous votre contrôle
- 50 % à bloquer pour les charges la première année

DR PHILIPPE RENARD

Rhumatologue installé à Courbevoie (92)



Parcours

- CES de rhumatologie en septembre 1987, DU de rhumatologie liée au sport en juin 1988.
- **Activité libérale :**
 - Remplacement en juillet 1988 à Courbevoie
 - Installation en novembre 1988 en association dans le même cabinet jusqu'en avril 1990
 - Seul depuis au sein d'un cabinet de groupe multidisciplinaire de 760 m2 où exercent 19 praticiens dont 2 dentistes, 1 psychologue et 1 ostéopathe et dont l'ensemble des praticiens est propriétaire à des degrés divers notamment pour les derniers entrants.
- **Activité salariée :**
 - De mars 1988 à janvier 1992, 4 vacations au CHG de Longjumeau en remplacement d'un médecin malade;
 - En mai 1988, intégration dans un centre de santé à St-Lazare qui a déposé son bilan en septembre 1991,
 - De mai 1985 à décembre 2001, 2 vacations au CASH de Nanterre, résiliation sans préavis ni indemnités de licenciement,
 - D'avril 1990 à en cours à l'APHP,
 - De septembre 1991 à décembre 2007, 2 vacations à la FOR puis au CMCPP,
 - De janvier 2002 jusqu'en avril 2014, au Centre Etoile,
 - De janvier 2008 à en cours à l'Institut Arthur Vernes.

DR PHILIPPE RENARD

Rhumatologue installé à Courbevoie (92)



Pourquoi un exercice mixte ? Quelle organisation ?

- **Activité libérale** : 6 jours par semaine correspondant à près de 40 h/s
- **Activité salariée** :
 - 5 vacations à l'APHP par semaine soit 15h/s :
 - 1 vacation de consultation à Bichat,
 - 2 vacations au Centre de Référence National du syndrome de Marfan à Bichat,
 - 2 vacations de rhumatologie interventionnelle à Cochin (lavage articulaire, biopsie, infiltration radioguidée)
 - 2 vacations à l'Institut Arthur Vernes par semaine soit 5h30/s.
- **Activité administrative** : 5h/s
- **Activité syndicale** : coordonnateur de la commission « spécialistes à exercice mixte » à l'URPS
- **Formation professionnelle** par EPU mensuelle

DR PHILIPPE RENARD

Rhumatologue installé à Courbevoie (92)



Avantages de l'exercice libéral en groupe et salarié :

Libéral

Liberté

Ne dépendre de personne (temps de travail, congés : 8 semaine/an, modifications horaire)

Prise des rendez-vous par tiers (secrétariat et internet)

Filtre des appels par tiers (secrétariat)

Rémunération : secteur 2, CAS

Local à proximité de mon lieu de résidence

Le relationnel, le tissage de liens et la richesse des rapports avec la patientèle

La mixité sociale

La proximité avec un centre de radiologie pour les gestes interventionnels

Salarié en centre de santé

Points de retraite

Proximité avec l'hôpital Cochin

Possibilité de gestes interventionnels

Salarié à l'APHP

Facilité d'hospitalisation des patients

Enseignement

Facilité pour s'investir dans d'autres domaines de compétence de la rhumatologie (biopsie, lavage, synoviorthèse isotopique)

Facilité dans l'organisation des gestes interventionnels nécessitant la présence d'un tiers

Points de retraite

DR PHILIPPE RENARD

Rhumatologue installé à Courbevoie (92)



Inconvénients de l'exercice libéral en groupe et salarié :

Libéral

Contraintes administratives vis-à-vis de la CPAM

Charges salariales, locatives et de matériel

Fiscalité (AGA, expert-comptable, impôt)

Gestion de la SCM et des personnes (médecins et salariés) (20 ans comme gérant ou chef du personnel)

Pas de congés payés compensés par un très bon revenu

Pas d'indemnités journalières nécessitant le recours à une prévoyance non obligatoire

Faible niveau de retraite / revenu

La proximité avec la patientèle de moins en moins patiente : présence téléphonique

Salarié en centre de santé

Rémunération : 27% nette de l'acte en centre de santé

Salarié à l'AP-HP

Rémunération : 80 euros net la vacation au 12^{ème} échelon

DR PHILIPPE RENARD

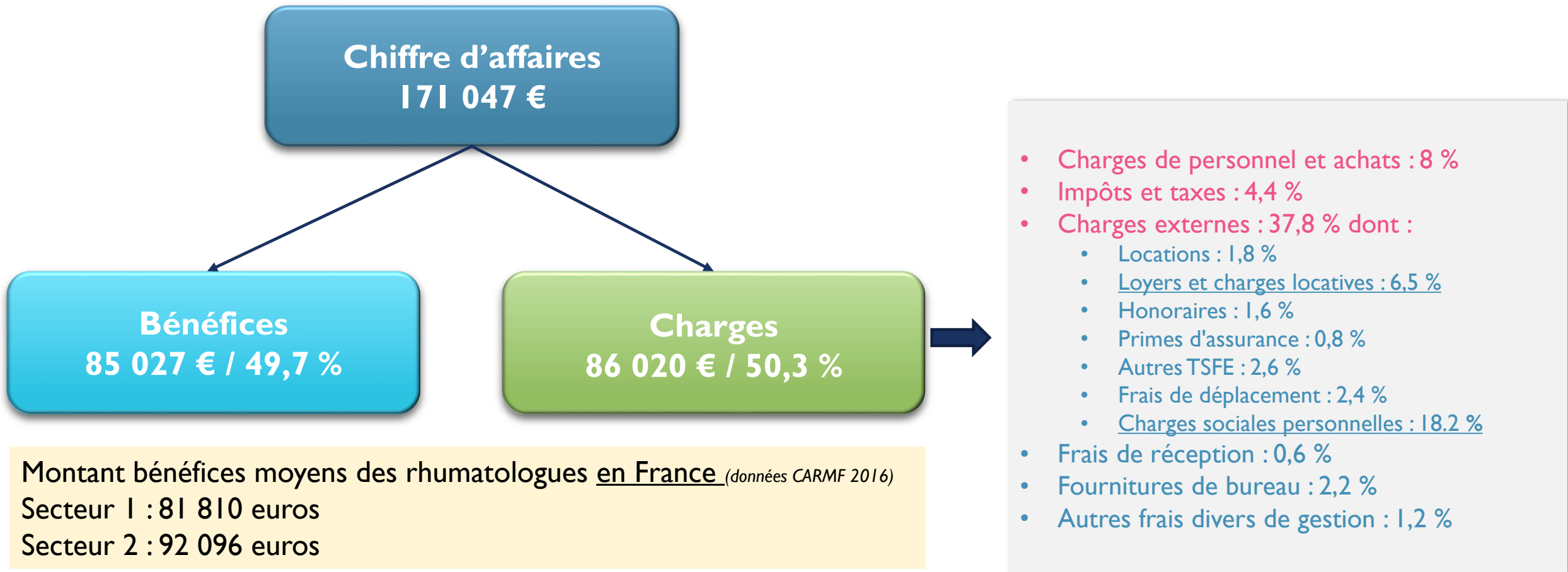
Rhumatologue installé à Courbevoie (92)



Et si c'était à refaire ?

- **Je le ferais à nouveau sans aucune hésitation** et pourtant :
 - Rachat de clientèle (ce qui est devenu actuellement exceptionnel)
 - Paiement immédiat et intégral des charges (facilité sur 18 à 24 mois pour les nouveaux entrants)
- **J'opterais aussi pour une structure d'exercice collectif** déjà implantée car :
 - Les moyens sont existants,
 - Elle est connue de la patientèle et le carnet de rdv se remplit plus rapidement,
 - Un gage d'une plus grande sécurité.
- **même si :**
 - Les charges sont un peu plus lourdes,
 - Il faut composer avec la personnalité de chacun et leurs besoins,
 - Il est plus difficile de trouver un associé ou un successeur.

Revenu moyen en IDF des Rhumatologues en 2017 et répartition des charges



SECTEUR 1 - SECTEUR 2 - OPTAM

Secteur 1 : correspond au tarif qui sert de base au remboursement de la caisse d'assurance maladie / Droit au dépassement (non remboursés par la sécurité sociale, proposé lors de certaines exigences du patient, comme la volonté de consulter en dehors des horaires d'ouverture du cabinet)

Contrepartie : prise en charge partielle des cotisations sociales et de retraite

Attention : le choix du secteur 1 est irréversible.

Secteur 2 : permet aux praticiens d'appliquer des **honoraires libres** (« déterminés avec tact et mesure ») / **Les charges et cotisations sont plus élevées car non prise partiellement en charge par la Sécurité sociale.**

Accessible aux anciens chefs de clinique et sur titres divers

OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée) : ouverte à tous les médecins autorisés à facturer des dépassements d'honoraires (**secteur 2**)

Une partie des charges sociales (pour les consultations à tarif opposable) sont prises en charge par la sécurité sociale et sont reversées au praticien. Cela permet de valoriser la progression vers les objectifs de maîtrise des dépassements.

Avec cette option, le médecin accède aussi aux rémunérations forfaitaires du secteur 1 : majoration dénommée « MPA » pour le suivi de personnes âgées de 80 ans et plus (5 € par acte) et forfait patientèle pour les médecins traitants.

A noter pour le patient : taux de remboursement à la hausse

Le médecin souscrivant à l'Optam permet à ses patients :

- d'être mieux remboursés par la Sécurité sociale car ils bénéficient des tarifs de remboursement du secteur 1 à la fois pour les consultations et les actes techniques,
- d'être mieux pris en charge par les complémentaires santé.

Revenu libéral moyen selon volume de l'activité (nombre de patients/heure – nombre de semaines travaillées) et tarif consultation

Patients/heure	heures/semaine	Nombre de semaines travaillées /an	Nombre de consultations par an	Montant du CS	Chiffre d'affaires annuel	revenu annuel	revenu mensuel sur 12 mois
3	35	48	5040	30	151 200	75 600	6 300
2	35	48	3360	30	100 800	50 400	4 200
3	45	48	6480	30	194 400	97 200	8 100
2	45	48	4320	30	129 600	64 800	5 400
Patients/heure	heures/semaine	Nombre de semaines travaillées /an	Nombre de consultations par an	Montant du CS	Chiffre d'affaires annuel	revenu annuel	revenu mensuel sur 12 mois
3	35	46	4830	30	144 900	72 450	6 038
2	35	46	3220	30	96 600	48 300	4 025
3	45	46	6210	30	186 300	93 150	7 763
2	45	46	4140	30	124 200	62 100	5 175
Patients/heure	heures/semaine	Nombre de semaines travaillées /an	Nombre de consultations par an	Montant moyen (CS + APC)	Chiffre d'affaires annuel	revenu annuel	revenu mensuel sur 12 mois
3	35	48	5040	40	201 600	100 800	8 400
2	35	48	3360	40	134 400	67 200	5 600
3	45	48	6480	40	259 200	129 600	10 800
2	45	48	4320	40	172 800	86 400	7 200
Patients/heure	heures/semaine	Nombre de semaines travaillées /an	Nombre de consultations par an	Montant moyen (CS + APC)	Chiffre d'affaires annuel	revenu annuel	revenu mensuel sur 12 mois
3	35	46	4830	40	193 200	96 600	8 050
2	35	46	3220	40	128 800	64 400	5 367
3	45	46	6210	40	248 400	124 200	10 350
2	45	46	4140	40	165 600	82 800	6 900

Tarifs de certains actes

MCS	majoration coordination spécialiste
MPC	majoration provisoire clinicien
ACS	aide à la complémentaire santé
OPTAM	option pratique tarifaire maîtrisée

NOMENCLATURE des ACTES	MONTANT	C1	OPTAM	C2
Cs en parcours de soins	Cs + MPC + MCS = 23 + 2 + 5 euros	30 euros	30 euros	30 euros
Cs hors parcours de soins	Cs + MPC = 23 + 2 euros	25 euros	25 euros	25 euros
* si patient CMUC ou ACS				
Cs	Cs + cplt honoraires		30 + x euros	23 + x euros
* sauf patient CMUC ou ACS				
APC = avis ponctuel de consultant	APC = 50 euros	50 euros	50 euros	50 euros
* si patient CMUC ou ACS				
* sauf patient CMUC ou ACS	APC + cplt honoraires		50 + x euros	50 + x euros
majoration pour ction complexe				
* à tarif opposable	Cs + MPC + MCS + MCX = 30 + 16 euros	46 euros	46 euros	46 euros
* prise en charge PR si cpltion ou épis aigu				
majoration pour ction très complexe	Cs + MPC + MCS + MTX = 30 + 30 euros	60 euros	60 euros	60 euros
* à tarif opposable				
* seule fois par patient				
*pour rhum inflammatoire				
Ption articulation du MS	MZHB002	28,81 euros	28,81 euros	20,74 euros
Ption articulation du MS sous écho	YYYY028 + ZZHJ007/2	48,02 euros	48,02 euros	44,57 euros
Ption articulation du Mi	NZHB002	28,81 euros	28,81 euros	22,76 euros
Ption articulation du MI sous écho	YYYY028 + ZZHJ007/2	48,02 euros	48,02 euros	44,57 euros
IAP sans guidage	AHLB003	34,13 euros	34,13 euros	27,86 euros
Epidurale sans guidage	AFLB007	44,9 euros	44,9 euros	44,9 euros
Inf CC sans guidage	AHLB006	29,48 euros	29,48 euros	29,48 euros
inf art ou bourse MS sans guidage	MZLB001	26,13 euros	26,13 euros	26,13 euros
inf art ou bourse MI sans guidage	NZLB001	30,82 euros	30,82 euros	30,82 euros
Inf organe superficiel avec guidage	YYYY028 + ZZLJ002/2	40,02 euros	40,02 euros	39,77 euros
Evacuation Ca avec guidage	PBJH001	63,65 euros	63,65 euros	41,8 euros

Parentalité

Différents types d'indemnités

Allocation forfaitaire de repos maternité

3311€ (pas d'obligation de s'arrêter de travailler, versée 50% au 7ème mois puis après l'accouchement.

Indemnités journalières forfaitaires

Arrêt de travail au moins 2 semaines avant, avec 8 semaines d'arrêt min.
Montant de l'indemnité IJ : 54,43€ /j
Formalités : déclaration sur l'honneur attestant de la cessation de toute activité, certificat médical attestant de la durée de l'arrêt de travail

Avantage Supplémentaire Maternité (ASM)

Sect. 1, sect. 2 avec OPTAM ou conjointe collaboratrice (pas les remplaçantes).
3100€ /mois pdt 3 mois max (sect. 2 = 2/3)
100 % pour 8 demi-journées /semaine et plus
75 % pour 6 à 8 demi-journées
50 % pour 4 à 6 demi-journées

Indemnité de remplacement

Pour les conjointes collaboratrices.
Non bénéficiaire de prestations maternité d'un autre régime de la sécurité sociale.
Montant IJ de remplacement : égal au coût réel de votre remplacement, dans la limite d'un plafond journalier fixé à 52,87 €, durée du versement de 28 jours max. ou sur votre demande de 56 jours consécutifs ou non.

Contrat PTMG

Adhérent depuis au moins 3 mois au contrat de Praticien Territorial de Médecine Générale (PTMG) et ayant réalisé au moins 495 consultations durant le trimestre précédent.
Indemnisation sur toute la durée du congé, complément de rémunération maximal, soit 3105 € brut /mois. Cumule avec les autres allocations forfaitaires.

Congé paternité

Sect. 1 ou sect. 2 OPTAM, 1116€ pour congé de 11 jours pour 1 enfant et 18 jours pour 2.
744 euros si installé en sect. 2.
Ne donne pas lieu à proratisation et est versée dans son intégralité après 11 jours et en une seule fois.

LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION



TROUVER UN REMPLACEMENT OU DES OPPORTUNITÉS D'INSTALLATION AVEC LA PLATEFORME

Remplacez avant de vous installer



ANNONCES INSTALLATION / REMPLACEMENTS

À retrouver sur :

Soigner en Ile-de-France

Un site de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France et de ses partenaires



REEMPLACEMENT, COLLABORATION, ASSOCIATION, CESSION

Créez votre compte sur Rempla en Ile-de-France, la plateforme de mise en relation des médecins, administrée par votre URPS. Inscription gratuite, plateforme 100% sécurisée.

543 offres
et demandes de remplacements

234 annonces d'installation, d'association
pour les médecins libéraux

> **Demande de remplacement**

à La Garenne Colombes (92)
du 21/09/17 au 31/12/17

> **Demande de remplacement**

à Champs-sur-Marne (77)
du 21/09/17 au 31/12/17

> **Demande de remplacement**

à Saint-Germain-en-Laye (78)
du 21/09/17 au 31/01/20

> **Demande de remplacement**

à Fontenay-sous-Bois (94)
du 21/09/17 au 30/06/20

>> Voir plus

> **Le Blanc Mesnil (93) Cabinet pluridisciplinaire propose local à louer pour professionnel paramédical**

le 21/09/17

> **Arcueil (94) Médecin généraliste installé depuis 27 ans cherche Collaborateur en vue Reprise / Installation immédiate ou délai maxi 2 ans**

le 20/09/17

> **Ste Geneviève des Bois (91) Médecin gynécologue cherche remplaçant régulier ou occasionnel**

le 20/09/17

>> Voir plus

POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS AVEC LA PERMANENCE D'AIDE À L'INSTALLATION

Vous rencontrez les acteurs départementaux de votre installation :
CPAM, ARS, Ordre, Confrères installés...

et bénéficiez de tous les conseils utiles : professionnels; administratifs, opportunités d'installation...

Mensuelle

Dans chaque
département



POUR CONTACTER UN CHEF DE PROJET À VOTRE ÉCOUTE

Cécile JONATHAN

Chef de projet Installation

de l'URPS médecins Ile-de-France

 01.40.64.56.90

 cecile.jonathan@urps-med-idf.org

 URPS médecins IDF, 12 rue Cabanis, 75014 Paris

DISCUSSIONS

